



Assemblée générale

Distr. limitée
5 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Sixième Commission

Point 173 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale

Albanie, Colombie, France, Pays-Bas et Tunisie : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Chambre de commerce internationale,

1. *Décide* d'inviter la Chambre de commerce internationale à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

